



BILAN DE LA CONCERTATION

menée dans le cadre du développement du
Projet éolien de Forbeauvoisin

Communes de Boncourt-sur-Meuse,
Girauvoisin, Vignot et Frémeréville-
sous-les-Côtes

Novembre 2024

 valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES



IDENTITE DU MAITRE D'OUVRAGE :

SAS PE DE FORBEAUVOISIN

Société de VALECO SAS (55%), des communes de Boncourt-sur-Meuse (5%), Vignot (5%), Girauboisin (5%), Frémeréville-sous-les-Côtes (5%), de la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre (5%), ENERCOOP NORD EST (ENErgic) (10%) et ENRCIT (10%).

188 rue Maurice Béjart 34184 MONTPELLIER

Lien vers le blog du projet

<https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeforbeauvoisin>



PROJET SUIVI PAR :

Léa LEMERCIER

lealemercier@groupevaleco.com

Agence de Dijon – 8E Rue Jeanne Barret 21000 DIJON

Juliette FEVRIER

juliettefevrier@groupevaleco.com

Agence de Boulogne - 30 Av. du Général Leclerc

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

SOMMAIRE

1. LES GRANDES LIGNES DU PROJET	5
1.1. La zone d'étude	5
1.2. Caractéristiques du parc éolien	5
1.3. Un projet participatif	10
1.3.1. La structure de co-actionnariat du projet	10
1.3.2. Les avantages d'un projet participatif	11
1.4. Les autres bénéfices locaux	12
1.4.1. La fiscalité	12
1.4.2. Les loyers et indemnisation de voiries	12
1.4.3. La participation de Valeco à la vie locale	12
2. LE DIALOGUE ENGAGE ET LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET	13
2.1. Historique du projet et de la concertation	13
2.2. Dates clés de la concertation menée auprès des collectivités	14
2.3. La co-construction du projet avec les acteurs du territoire	15

Tables des illustrations

Illustration 1 : Carte de la zone d'étude	5
Illustration 2 : Carte de l'implantation	5
Illustration 3 : Plan des aménagements – Zone ouest	6
Illustration 4 : Plan des aménagements – Zone est	7
Illustration 5 : Gabarit des éoliennes	8
Illustration 6 : Structure d'actionnariat partagé de la société de projet	10
Illustration 7 : Signature du pacte d'actionnaires le 12 décembre 2023	10
Illustration 8 : Typologies de projet EnR et bénéfices locaux (Source : Energie Partagée)	11

2.3.1. Présentation de la commission éolienne	15
2.3.2. Focus sur le choix des points de photomontages	16
2.3.3. Focus sur la réflexion menée sur l'implantation en commission éolienne	17
3. LES DEMARCHES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION	20
3.1. Dates clés de la concertation menée auprès du grand public	20
3.2. Diffusion de l'actualité du projet	21
3.2.1. Courriers d'information	21
3.2.2. Site internet du projet	23
3.3. Les permanences d'information	24

Illustration 9 : Exemples de projets locaux soutenus par Valeco	12
Illustration 10 : Propositions de points de vue supplémentaires dans l'aire d'étude immédiate à l'issue de l'atelier de réflexion	16
Illustration 11 : Variante V1 de l'implantation	18
Illustration 12 : Variante V2 de l'implantation	18
Illustration 13 : Variante V3 de l'implantation (Implantation projetée)	19
Illustration 14 : Photos de l'atelier de réflexion sur l'implantation mené en Commission Eolienne de décembre 2023	19
Illustration 15 : Permanences des 16 et 17 décembre 2022	24
Illustration 16 : Permanence du 30 mai 2024	24

PREAMBULE

Le projet éolien de Forbeauvoisin, en développement sur les communes de Boncourt-sur-Meuse, Girauboisin, Vignot et Frémeréville-sous-les-Côtes dans le département de la Meuse (55), a été initié à la fin de l'année 2020.

Le dépôt de la demande d'Autorisation Environnementale du projet étant prévue dans les prochains mois, Valeco a décidé de dresser dans le présent document un bilan de l'ensemble de la concertation menée au cours de la phase d'études.

En effet, la conception du projet a été le fruit de nombreux échanges entre Valeco et les acteurs du territoire. Le projet de Forbeauvoisin se distingue notamment par sa structure participative et sa co-construction avec les membres de la commission éolienne (onze réunions à ce jour), dans le but d'en faire un réel projet de territoire. Différents moyens d'information du public ont également été déployés afin d'assurer une communication transparente autour du projet.

Ce dossier rappelle dans un premier temps les caractéristiques du projet éolien de Forbeauvoisin.

Il présente ensuite un historique des actions de concertation mises en place dans le cadre du projet, de son initiation jusqu'à la définition de l'implantation projetée.

Les réflexions qui ont été menées de façon collective sur différents sujets de conception sont exposées (prises de vues pour les photomontages, implantation des éoliennes et des aménagements) ainsi que les décisions qui en ont découlé pour permettre au projet d'avoir un impact le plus faible possible sur son environnement.

Le présent dossier permet donc de rendre compte de l'ensemble des actions mises en place afin d'assurer au projet une intégration territoriale cohérente et concertée.

A noter que d'autres actions de concertation sont prévues d'ici le dépôt du dossier de demande d'Autorisation Environnementale (organisation d'une réunion publique et d'un comité de projet, distribution d'un 5^{ème} courrier d'information).

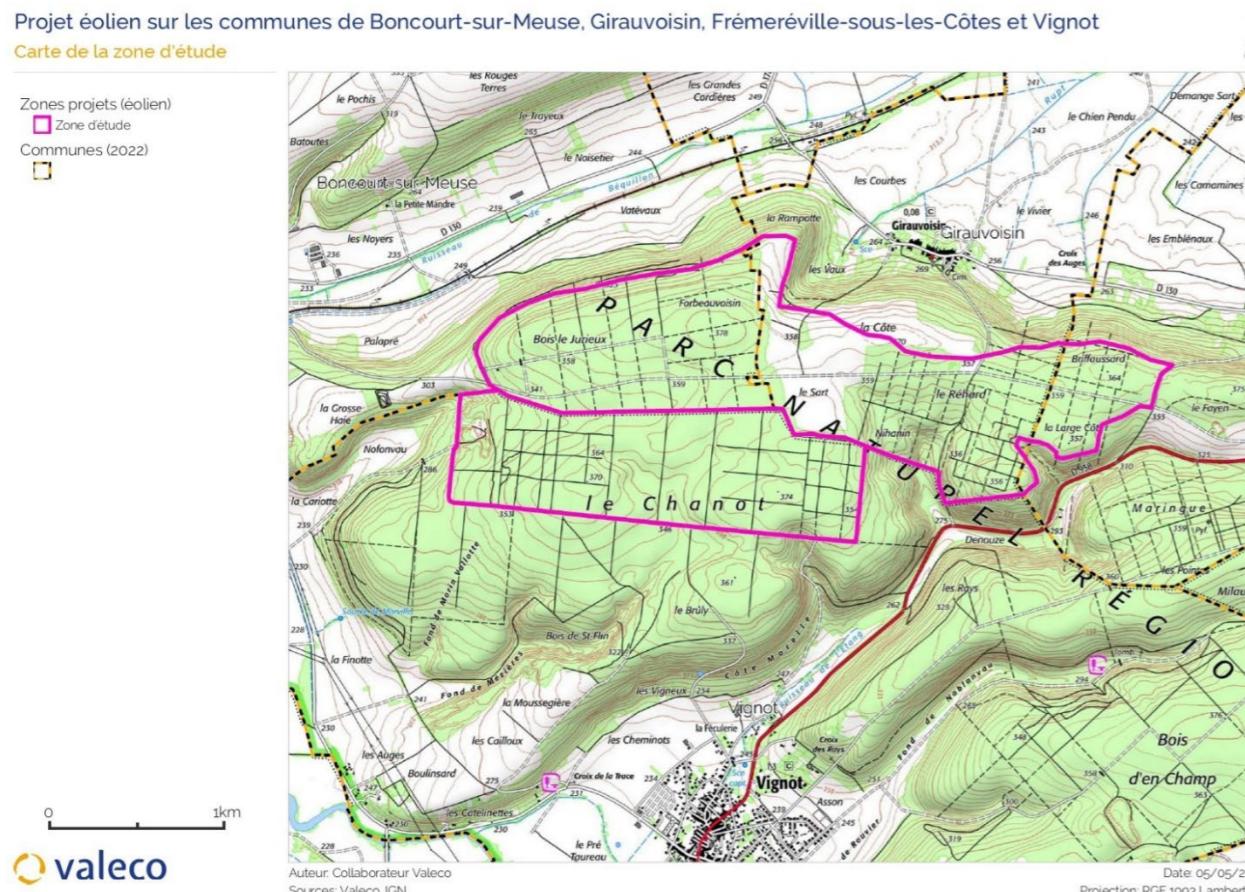
1. LES GRANDES LIGNES DU PROJET

1.1. LA ZONE D'ETUDE

Le projet de parc éolien de Forbeauvoisin se situe au sud-est du département de la Meuse (55), sur les communes de Boncourt-sur-Meuse, Vignot, Giraivoisin et Frémeréville-sous-les-Côtes, au sein des communautés de communes Commercy-Void-Vaucouleurs et Côtes de Meuse-Woëvre.

La zone d'étude envisagée, identifiée en rose sur la carte suivante, se situe en milieu forestier. Les bois communaux concernés sont composés principalement de feuillus (hêtres) et ont été vivement endommagés pendant la tempête Lothar de 1999.

Le tracé de cette zone d'étude respecte l'éloignement réglementaire de 500m aux habitations et de 150m aux routes (qui sera à ajuster en fonction de la taille finale des éoliennes et leur emplacement). Le site d'implantation a été défini après vérification de l'absence de contraintes aéronautiques, environnementales ou patrimoniales rédhibitoires.



1.2. CARACTÉRISTIQUES DU PARC EOLIEN

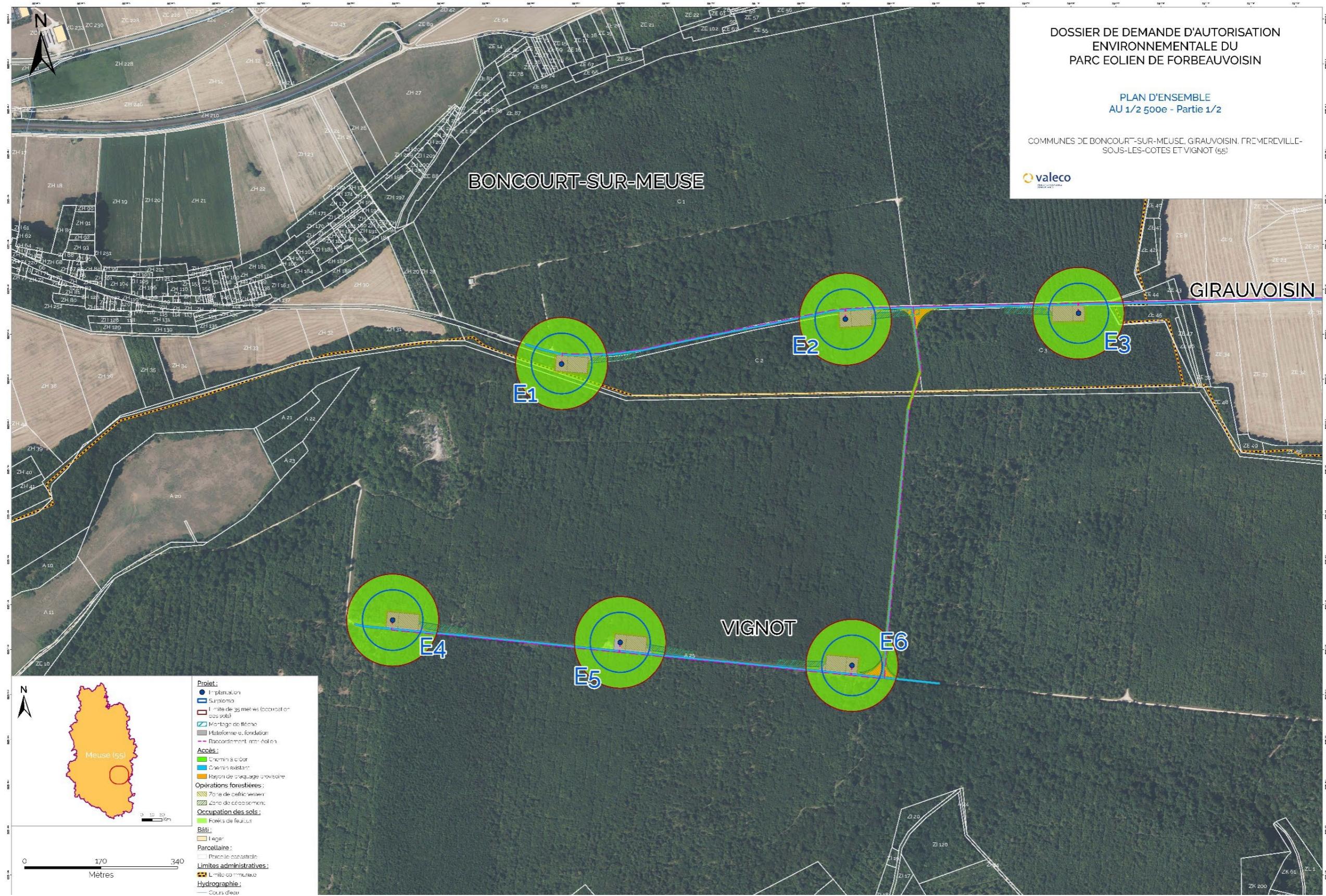
Le choix de la variante retenue s'est appuyé sur les expertises techniques des bureaux d'étude et a été concerté avec les différentes parties prenantes du projet (voir partie 2.3.3).

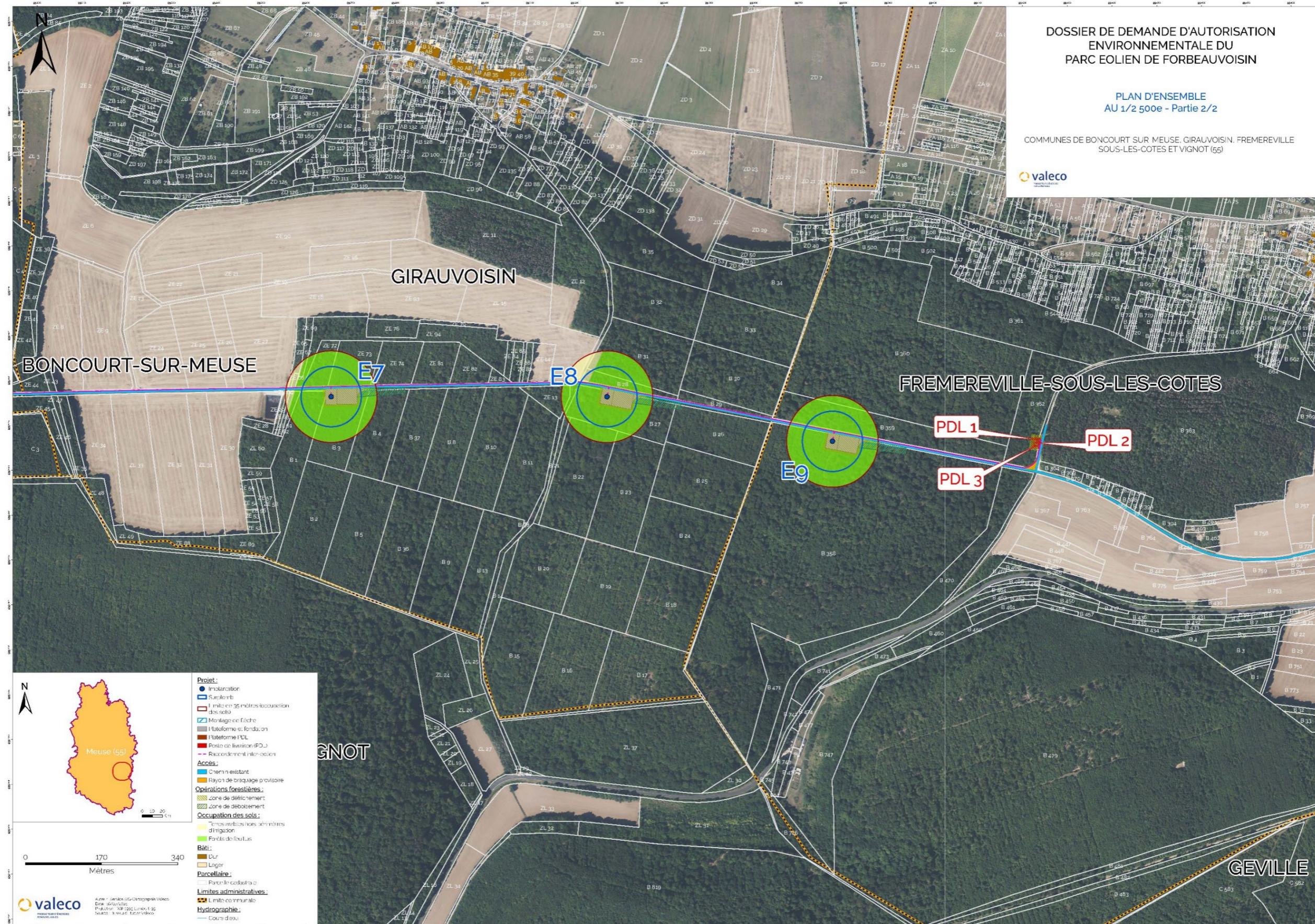
Il s'agit d'une installation de 9 éoliennes d'une puissance unitaire maximale de 4.8MW, soit une puissance totale maximale de 43.2MW, et de 3 postes de livraison.

La répartition des aménagements sur les territoires communaux est la suivante :

- E1, E2, E3 à Boncourt-sur-Meuse,
- E4, E5, E6 à Vignot,
- E7, E8 à Giraivoisin,
- E9 et les postes de livraison à Frémeréville-sous-les-Côtes







Les éoliennes auront les dimensions maximales suivantes :

- Pour les éoliennes E1, E2, E4, E6, E7, E8 et E9, chaque aérogénérateur aura une hauteur de mât maximale de 125 mètres et un diamètre de rotor maximal de 133 mètres, avec une hauteur totale maximale en bout de pale de 191.5 mètres.
- Pour les éoliennes E3 et E5, la hauteur de mât maximale sera de 120 mètres et le diamètre de rotor maximal sera de 131 mètres, avec une hauteur totale maximale en bout de pale de 185.5 mètres.

Une garde au sol (hauteur de bas de pale) minimale de 54 mètres sera garantie pour tous les aérogénérateurs, afin de préserver une distance de sécurité pour les chauves-souris.

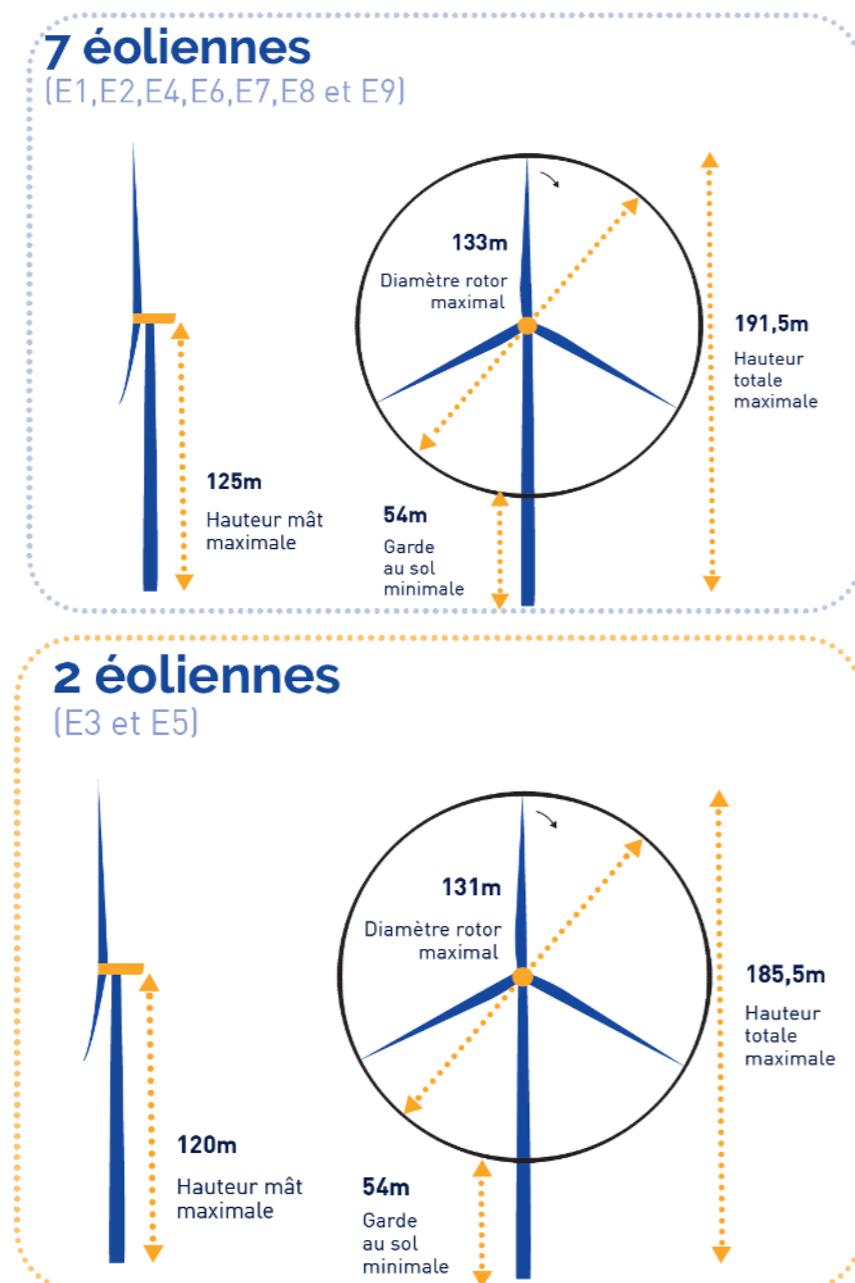


Illustration 5 : Gabarit des éoliennes

Localisation	Région	Grand Est
	Département	Meuse (55)
	Communes	Boncourt-sur-Meuse, Vignot, Girauvoisin et Frémeréville-sous-les-Côtes
	Communautés de communes	Commercy-Void-Vaucouleurs et Côtes de Meuse Woëvre
	Nombre d'éoliennes	9
Eoliennes	Répartition des éoliennes	3 à Boncourt-sur-Meuse (E1, E2, E3) 3 à Vignot (E4, E5, E6) 2 à Girauvoisin (E7, E8) 1 à Frémeréville-sous-les-Côtes (E9)
	Puissance totale maximale	43,2 MW
	Puissance unitaire maximale	4,8 MW
	Hauteur bas de pale minimale	54 m
	Diamètre du rotor maximal	133 m (E1, E2, E4, E6, E7, E8, E9) 131 m (E3, E5)
	Hauteur du mât maximale	125 m (E1, E2, E4, E6, E7, E8, E9) 120 m (E3, E5)
	Hauteur bout de pale maximale	191,5 m (E1, E2, E4, E6, E7, E8, E9) 185,5 m (E3, E5)
Autres aménagements	Postes électriques	3 postes de livraison (PDL)
	Linéaire de raccordement interne	10 395 ml
	Linéaire de piste à renforcer	6 707 ml
Production	Production annuelle attendue	70 à 85 GWh
	Equivalent nombre de foyers alimentés (source Ademe)	15 500 à 18 850
	Equivalent nombre de foyers alimentés (source SRADDET Grand Est)	10 600 à 12 850
	Emissions de CO ₂ évitées	28 000 à 34 000 tonnes de CO ₂ équivalent par an évitées
	Durée de vie	30 ans

Tableau 1 : Chiffres clés du projet

Les emprises permanentes du projet occuperont une surface de [2,5 hectares](#) environ (plateformes et pistes).

Une surface de [1,6 hectares](#) supplémentaires sera nécessaire pour les emprises temporaires en phase chantier (plateforme de grutage temporaire en forêt).

		Surface (ha)
Aménagements permanents	Plateformes et fondations des éoliennes	2,370
	Plateforme des postes de livraison	0,045
	Piste à créer	0,039
	Rayon de braquage	0,219
Aménagements temporaires	Montage de la flèche (grue) en forêt	1,571

Tableau 2 : Emprise surfacique des aménagements du projet

A cela, s'ajoute environ [6 707 mètres linéaires](#) de chemin à renforcer et [10 395 mètres linéaires](#) de raccordement.

Des opérations forestières seront également nécessaires.

Les plateformes des éoliennes et l'élargissement des chemins en forêt représentent [3,3 hectares à défricher](#), soit un ratio de 0,36 ha par éolienne (un nombre inférieur aux 0,5 ha estimés habituellement). Ceci est dû à l'implantation des éoliennes le long d'un chemin stratégique large en forêt, évitant la création de nouveaux chemins ainsi que la nécessité de défricher pour circuler.

De plus, on considère également une surface de [1,3 hectares à déboiser](#) pour le montage de la grue ainsi que le survol des pales dans les virages.

1.3. UN PROJET PARTICIPATIF

Dès l'initiation du projet, la volonté des élus et de Valeco était de construire un projet participatif dont l'actionnariat pourrait être ouvert aux collectivités ainsi qu'aux citoyens.

En effet, l'énergie est un bien commun et les énergies renouvelables (vent, soleil, bois) sont des ressources locales appropriables par les acteurs du territoire (collectivités, citoyens) où elles sont produites.

L'ouverture du capital d'une société de projet aux acteurs locaux permet de remplir différents objectifs :

- Permettre une meilleure appropriation du projet par les acteurs du territoire et donc une meilleure acceptabilité ;
- Conserver les retombées du projet éolien au sein du territoire d'implantation ;
- Orienter l'utilisation des retombées dans le sens du développement local ;
- Sensibiliser les acteurs et usagers du territoire à la transition énergétique.

Les communes de Boncourt-sur-Meuse, Girauroisin, Vignot et Frémeréville-sous-les-Côtes, ainsi que la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre ont choisi d'être co-actionnaires du projet de parc éolien à hauteur de 5% par collectivité, sans prise de risque financier d'ici l'autorisation préfectorale.

Cela offre également un droit de gouvernance aux collectivités qui peuvent prendre activement part aux décisions importantes de la vie du projet.

Valeco et les collectivités du projet se sont également rapprochés de structures citoyennes afin d'en faire un réel projet de territoire. Energie Partagée et ENERGIC (bureau d'études de Enercoop Nord-Est) sont deux structures qui accompagnent les initiatives de production d'énergie renouvelable associant habitants et acteurs du territoire. Toutes deux ont accepté de rejoindre le projet en entrant notamment à l'actionnariat à hauteur de 10%.

Ces acteurs permettront aux citoyens d'investir de manière indirecte dans le parc éolien, une fois celui-ci mis en service.

1.3.1. LA STRUCTURE DE CO-ACTIONNARIAT DU PROJET

Le demandeur de l'Autorisation Environnementale, maître d'ouvrage et futur exploitant du parc éolien est la SAS PE DE FORBEAUVOISIN.

L'actionnariat de la société de projet est ainsi partagé entre Valeco, les communes du projet, la communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre et les structures d'intermédiation citoyenne ENERGIC et Energie Partagée, selon la répartition présentée ci-dessous.

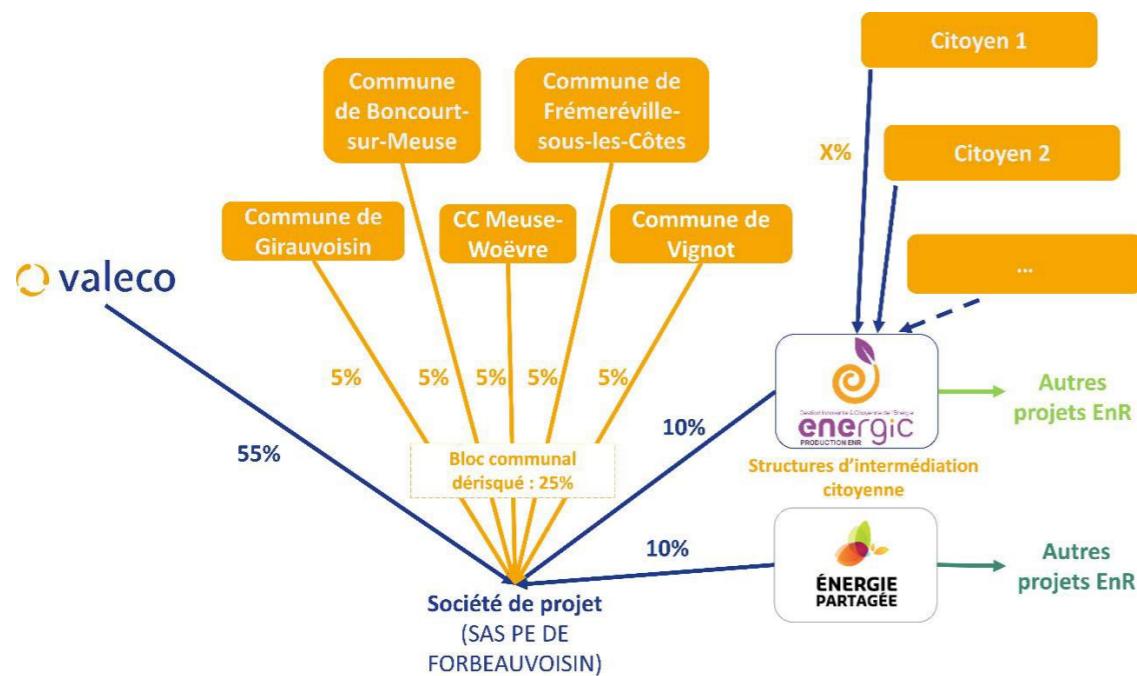


Illustration 6 : Structure d'actionnariat partagé de la société de projet



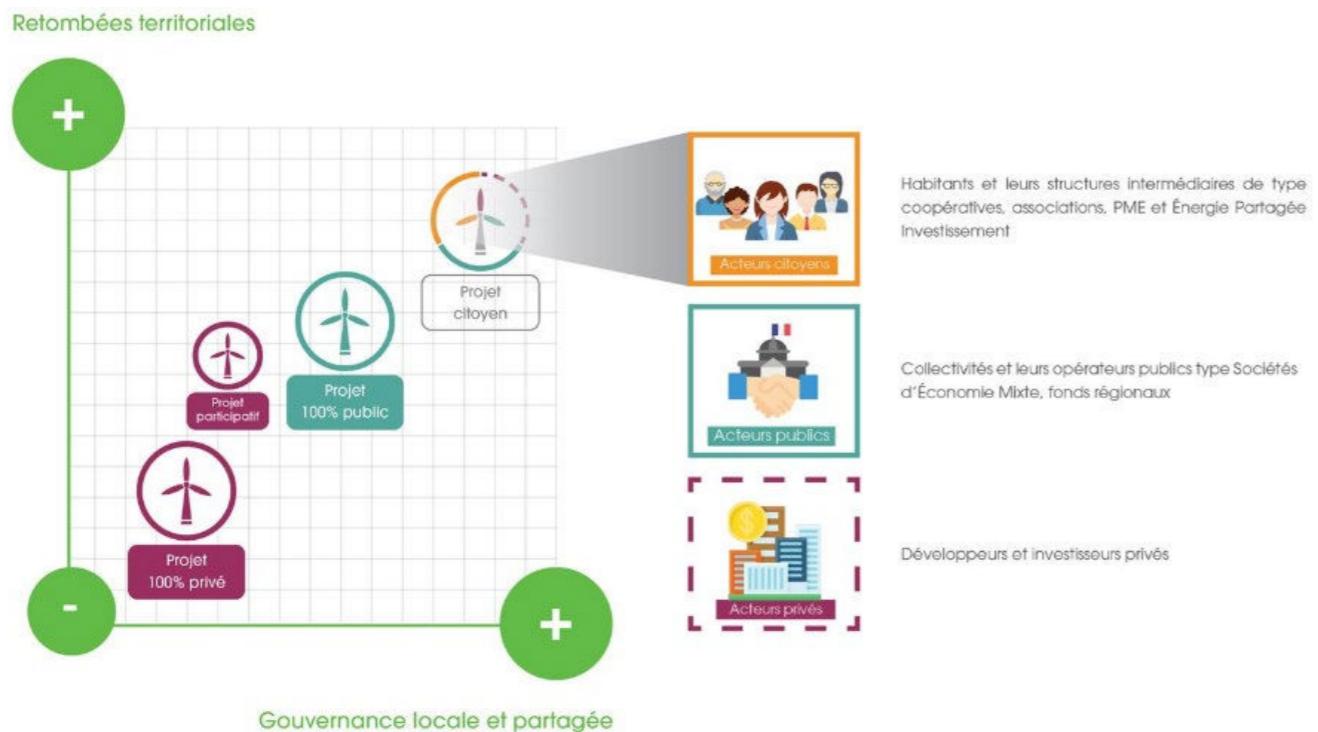
Illustration 7 : Signature du pacte d'actionnaires le 12 décembre 2023

Deux autres acteurs du territoire, Lorraine Energies Renouvelables et le PETR Cœur de Lorraine, accompagnent également le projet sur les aspects de concertation locale.

1.3.2. LES AVANTAGES D'UN PROJET PARTICIPATIF

Le projet de Forbeauvoisin intègre donc un acteur privé (Valeco), des acteurs publics (quatre communes et une communauté de communes), ainsi que des acteurs citoyens (Energie Partagée et ENErgic).

Ce partage de l'actionnariat est bénéfique au développement local, en permettant d'augmenter les retombées territoriales et en offrant une gouvernance locale et partagée, par opposition à un projet 100% privé.

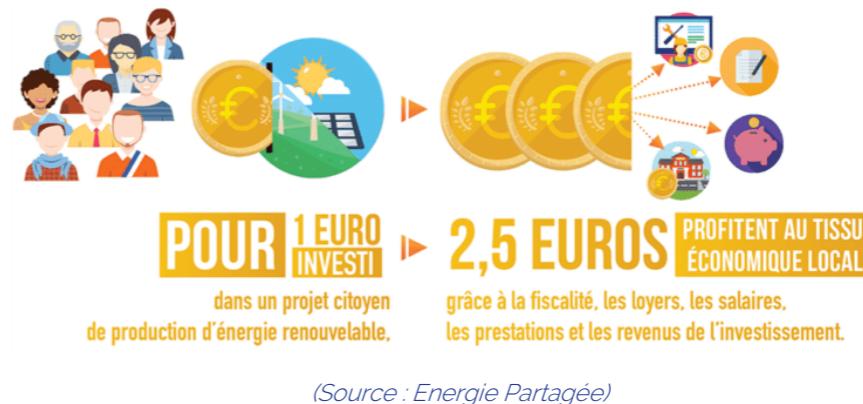


D'après l'étude menée par Energie Partagée en 2019 intitulée « Les retombées économiques locales des projets citoyens »¹, un projet citoyen rapporte au territoire au moins 2,5 fois ce qui a été investi.

Les retombées économiques locales sont issues de la fiscalité, du versement de loyers, des revenus de l'investissement et des emplois et prestations. Dans un projet privé, le territoire ne maîtrise pas ces deux dernières sources de revenus.

Pour les collectivités et les citoyens, investir permet d'avoir accès aux revenus associés, mais également de prendre part à la gouvernance des projets et donc aux choix des prestataires, afin de favoriser la dynamique locale.

Sur 98 installations citoyennes étudiées par Energie Partagée, c'est près de 100 millions d'euros de retombées locales qui sont ainsi injectées dans les territoires qui les accueillent.



Énergie Partagée a par ailleurs élaboré une Charte, qui définit les critères de sélection des projets accompagnés :

- Ancrage local : la société qui exploite le projet est contrôlée par des collectivités territoriales, des particuliers (et leurs groupements) et/ou le Fonds Energie Partagée. Cela se traduit par un pacte d'actionnaires garantissant ce contrôle dans la durée.
- Finalité non spéculative : les investissements sont réalisés pour être directement exploités, la rémunération du capital est limitée. Une partie des bénéfices est affectée à la dimension pédagogique et à l'investissement dans de nouveaux projets citoyens et des actions de solidarité.
- Gouvernance : le fonctionnement de la société d'exploitation du projet est démocratique, de type coopératif, transparent et clair, avec des garanties sur le maintien dans la durée de la finalité du projet.
- Ecologie : la société d'exploitation est engagée durablement et volontairement dans le respect de l'environnement, du niveau planétaire jusqu'au niveau le plus local, et dans une démarche de réduction des consommations énergétiques.

(Source : <https://energie-partagee.org/>)

¹ Note-technique-Etude-Retombées-économiques-Energie-Partagee.pdf

1.4. LES AUTRES BENEFICES LOCAUX

1.4.1. LA FISCALITE

Un parc éolien se constitue sur le plan juridique comme une société d'exploitation que l'on appelle SPV, ici PE DE FORBEAUVOISIN. A ce titre, **comme toute société, le parc éolien doit se soumettre à des taxes et impôts** reversés au département, à la communauté de communes (EPCI) et à la commune d'implantation.

Les taxes et impôts auxquels est soumis un parc éolien sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
 - o Répartie entre commune et EPCI
- Cotisation foncière des entreprises (CFE)
 - o Répartie entre commune et EPCI
- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
 - o Répartie entre EPCI et département
 - o *Vouée à disparaître en 2027, valeur dégressive d'ici là.*
- Impôt forfaitaire sur les entreprises du réseau (IFER)
 - o 20% à la commune
 - o 50% à l'EPCI
 - o 30% au département

Dans le cadre du projet éolien de Forbeauvoisin, 9 éoliennes de 4MW (puissance minimum envisagée) généreraient les redevances fiscales suivantes (chiffres basés sur la dernière loi finance et les derniers taux en vigueur arrondis à l'inférieur, susceptibles d'évoluer).

	Commune de Boncourt-sur-Meuse (3 éoliennes)	Commune de Vignot (3 éoliennes)	CC de Commercy-Void-Vaucouleurs (6 éoliennes)
TFPB	8 100 €	9 200 €	5 600 €
CFE	3 800 €	5 100 €	5 200 €
CVAE	/	/	3 400 €
IFER	20 100 €	20 100 €	100 300 €
Total	32 000 €	34 400 €	114 500 €

	Commune de Frémeréville-sous-les-Côtes (1 éolienne)	Commune de Girauvoisin (2 éoliennes)	CC Côtes de Meuse-Woëvre (3 éoliennes)	Département de la Meuse (55) (9 éoliennes)
TFPB	3 200 €	5 800 €	3 100 €	/
CFE	1 000 €	2 000 €	4 100 €	/
CVAE	/	/	1 700 €	4 500 €
IFER	6 700 €	13 400 €	50 200 €	90 300 €
Total	10 900 €	21 200 €	59 100 €	94 800 €

1.4.2. LES LOYERS ET INDEMNISATION DE VOIRIES

Via les éoliennes implantées en forêt communale, les communes de Boncourt-sur-Meuse, Girauvoisin, Vignot et Frémeréville-sous-les-Côtes percevront un loyer annuel, dont une partie sera reversée à l'ONF pour la gestion des parcelles forestières.

Des indemnisations d'utilisation des voiries seront également reversées à la commune.

1.4.3. LA PARTICIPATION DE VALECO A LA VIE LOCALE

Valeco s'engage à réaliser différentes actions en faveur du développement local. Voici quelques exemples d'initiatives réalisées sur d'autres projets :

- Visite de parc éolien ou de chantier : exemple de la visite du parc éolien de Nongée aux élèves de quatrième du collège Saint-Louis de Vouziers (Ardennes – 08)
- Sponsoring et mécénat d'associations : exemple du parrainage de la troupe de théâtre "CAP'THEATRE" de Fère-Champenoise (Marne – 51)
- Financement de projets des communes, en lien avec la transition énergétique : exemple de l'installation d'une borne de recharge pour voiture électrique à Craincourt (Moselle – 57)
- ... et d'autres idées à l'initiative locale !



Illustration 9 : Exemples de projets locaux soutenus par Valeco

2. LE DIALOGUE ENGAGE ET LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET

2.1. HISTORIQUE DU PROJET ET DE LA CONCERTATION

Le projet éolien de Forbeauvoisin a été initié à la fin de l'année 2020. Contactés par différentes sociétés, les élus de Boncourt-sur-Meuse, Girauvoisin et Frémeréville-sous-les-Côtes ont choisi de s'associer pour développer un projet commun sur leurs trois communes.

Après avoir mis en concurrence différentes entreprises, les élus ont décidé de poursuivre le développement du projet avec Valeco en mars 2021. En effet, ils ont apprécié la proposition de Valeco de développer un réel projet participatif, avec l'intégration des collectivités dans les prises de décisions principales du projet et la proposition d'entrer au capital de la société de projet. Valeco a également mis en avant son expertise, étant un acteur présent sur toute la chaîne de valeur des projets éoliens et restant l'interlocuteur unique des communes et riverains tout au long de la vie d'un projet. Ses références en France et notamment sur des projets éoliens en forêt, ainsi que ses propositions en matière de concertation du territoire et de participation à la vie locale ont également été des arguments déterminants dans le choix du porteur de projet.

C'est ainsi que des délibérations favorables à la signature de promesses de bail emphytéothique sur les parcelles forestières communales ont été prises en juin 2021.

Afin de construire un projet participatif dont l'actionnariat pourrait être ouvert aux collectivités ainsi qu'aux citoyens, Valeco et les communes se sont rapprochés de deux structures citoyennes prêtes à investir dans le projet participatif (ENErgic et Energie Partagée) et de deux acteurs du territoire qui ont proposé d'accompagner le projet (Lorraine Energies Renouvelables et PETR Cœur de Lorraine).

Fin 2022, la commune de Vignot qui avait amorcé de son côté la réflexion d'un projet éolien a rejoint le projet après délibération de son conseil municipal, et est devenue également co-actionnaire.

La communauté de communes Côtes de Meuse Woëvre a également été rencontrée à plusieurs reprises, et a aussi fait le choix de soutenir le projet et d'intégrer l'actionnariat.

Afin de concevoir un projet qui réponde au mieux aux souhaits du territoire, une Commission Eolienne composée d'élus des communes et d'acteurs locaux invités a été régulièrement réunie pour suivre les avancées des études et prendre part aux décisions de conception.

2.2. DATES CLES DE LA CONCERTATION MENEÉE AUPRES DES COLLECTIVITES

- ↗ Janvier 2021 : Présentation d'un potentiel projet éolien Valeco aux élus de Boncourt-sur-Meuse en conseil municipal.
- ↗ Mars 2021 : Commission Eolienne - Présentation de Valeco sur la base d'un projet commun aux communes de Boncourt-sur-Meuse, Frémeréville-sous-les-Côtes et Girauroisin. L'ouverture de l'actionnariat du parc éolien à hauteur de 5% par commune est proposée par Valeco.
- ↗ Mars 2022 : Commission Eolienne – Echanges entre les élus et les structures participatives (ENergic, Energie Partagée, Lorraine Energies Renouvelables et PETR Cœur de Lorraine) afin de comprendre leur fonctionnement et d'identifier des scénarios de partenariats.
- ↗ Juillet 2022 : Commission Eolienne n°1 - Décision d'une 1ère structure pour le partenariat : 5% des parts par commune du projet, 10% pour ENergic et le reste de l'actionnariat pour Valeco.
- ↗ Septembre 2022 : Commission Eolienne n°2 – Etude de l'offre de partenariat, choix du bureau d'études ATER Environnement pour la réalisation des études paysagères, correction et validation de la première lettre d'information.
- ↗ Novembre 2022 : Présentation du projet en conseil communautaire de la CC Côtes de Meuse Woëvre.
- ↗ Novembre 2022 : Commission Eolienne n°3 – Inclusion de Vignot au sein de la structure participative du projet (à hauteur de 5%, comme les autres communes).
- ↗ Janvier 2023 : Présence de Valeco à la réunion de bureau de la CC Côtes de Meuse Woëvre, en vue d'une potentielle intégration à l'actionnariat du projet (à hauteur de 5%).
- ↗ Janvier 2023 : Commission Eolienne n°4 – Discussions sur un nouvel emplacement potentiel à Vignot pour l'installation d'un mât de mesure, après le rejet à Boncourt-sur-Meuse. Discussions sur l'incompatibilité du projet éolien avec les PLUs de Boncourt-sur-Meuse et Vignot, en l'état actuel.
- ↗ Mars 2023 : Commission Eolienne n°5 – Identification des points de mesure pour l'étude acoustique et présentation de Energie Partagée et ENergic.
- ↗ Avril 2023 : Atelier pour choisir les points de prises de vue pour les photomontages de l'étude paysagère : aux 40 points suggérés par le bureau d'études (ATER Environnement), ajout de 12 points supplémentaires suggérés par les élus.
- ↗ Juin 2023 : Commission Eolienne n°6 – Point sur l'avancement des études, discussions sur le rejet du mât à Vignot (évolution contraintes de l'armée), relecture du pacte d'actionnaires.
- ↗ Septembre 2023 : Commission Eolienne n°7 – Présentation des contraintes à prendre en compte et de la méthodologie à appliquer lors du choix des positions des éoliennes, en vue d'un atelier à venir pour définir des variantes d'implantation. Explications sur la loi d'accélération des énergies renouvelable et le rôle des communes.
- ↗ Octobre 2023 : Réunion entre les élus du projet de Forbeauvoisin et le Parc Naturel Régional de Lorraine, afin de discuter des zones d'accélération et du projet.
- ↗ Décembre 2023 : Commission Eolienne n°8 – Atelier de travail sur l'implantation des éoliennes, définition de plusieurs variantes. Signature du pacte d'actionnaires.
- ↗ Mars 2024 : Commission Eolienne n°9 – Choix des gabarits d'éoliennes et d'une implantation finale à 9 éoliennes et 3 postes de livraison.
- ↗ Avril 2024 : Pôle énergies renouvelables en préfecture – Présentation du projet par les élus et Valeco devant les services instructeurs (DREAL, DDT) et réponse à leurs questions.
- ↗ Avril 2024 : Réunion entre les élus du projet, Valeco et quatre membres de l'ONF. Echanges autour de l'implantation projetée et des opérations forestières (défrichement et déboisement) liées au projet. Premières discussions sur le plan de reboisement et proposition de solutions techniques pertinentes sur le secteur.

2.3. LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

2.3.1. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION EOLIENNE

En mars 2021, une Commission Eolienne s'est créée à l'initiative des communes du projet, composée de plusieurs élus de Boncourt-sur-Meuse, Giraudoisin et Frémeréville-sous-les-Côtes.

Elle s'est par la suite étoffée pour intégrer d'autres acteurs du territoire, et compte aujourd'hui plusieurs membres :

- Elus des communes de Giraudoisin, Boncourt-sur-Meuse, Frémeréville-sous-les-Côtes et Vignot
- Président de la CC Côtes de Meuse Woëvre
- Représentant(s) d'ENergic
- Représentant(s) d'Energie Partagée
- Représentant(s) de LER et du réseau GECLER
- Représentant(s) du PETR Cœur de Lorraine
- Représentants de Valeco

La Commission Eolienne accueille aussi occasionnellement différents invités :

- Représentant(s) du PNR de Lorraine
- Représentant(s) du Plan de Paysage des Côtes de Meuse
- Représentant(s) du conseil départemental
- Sénateur de la Meuse ou son attaché parlementaire

Cette Commission Eolienne permet d'entretenir un lien dynamique entre tous les acteurs du projet, de réaliser un travail efficace ainsi qu'une prise de décision commune lorsque les étapes du projet le nécessitent.

Depuis l'initiation du projet, 11 réunions de la Commission Eolienne ont eu lieu pour faire avancer la conception du projet. A titre d'exemple, ont été réalisé-e-s en concertation :

- Le choix de la structure en co-actionnariat de la société de projet et les conditions du pacte d'actionnaires ;
- Les réflexions sur l'implantation d'un mât de mesure ;
- La sélection du bureau d'études paysager ;
- Le choix des points de mesure pour l'étude acoustique ;
- La proposition de différentes variantes d'implantation des éoliennes et des aménagements, et le choix de la variante projetée ;

Les comptes-rendus détaillés de chaque Commission Eolienne sont disponibles sur le blog du projet.

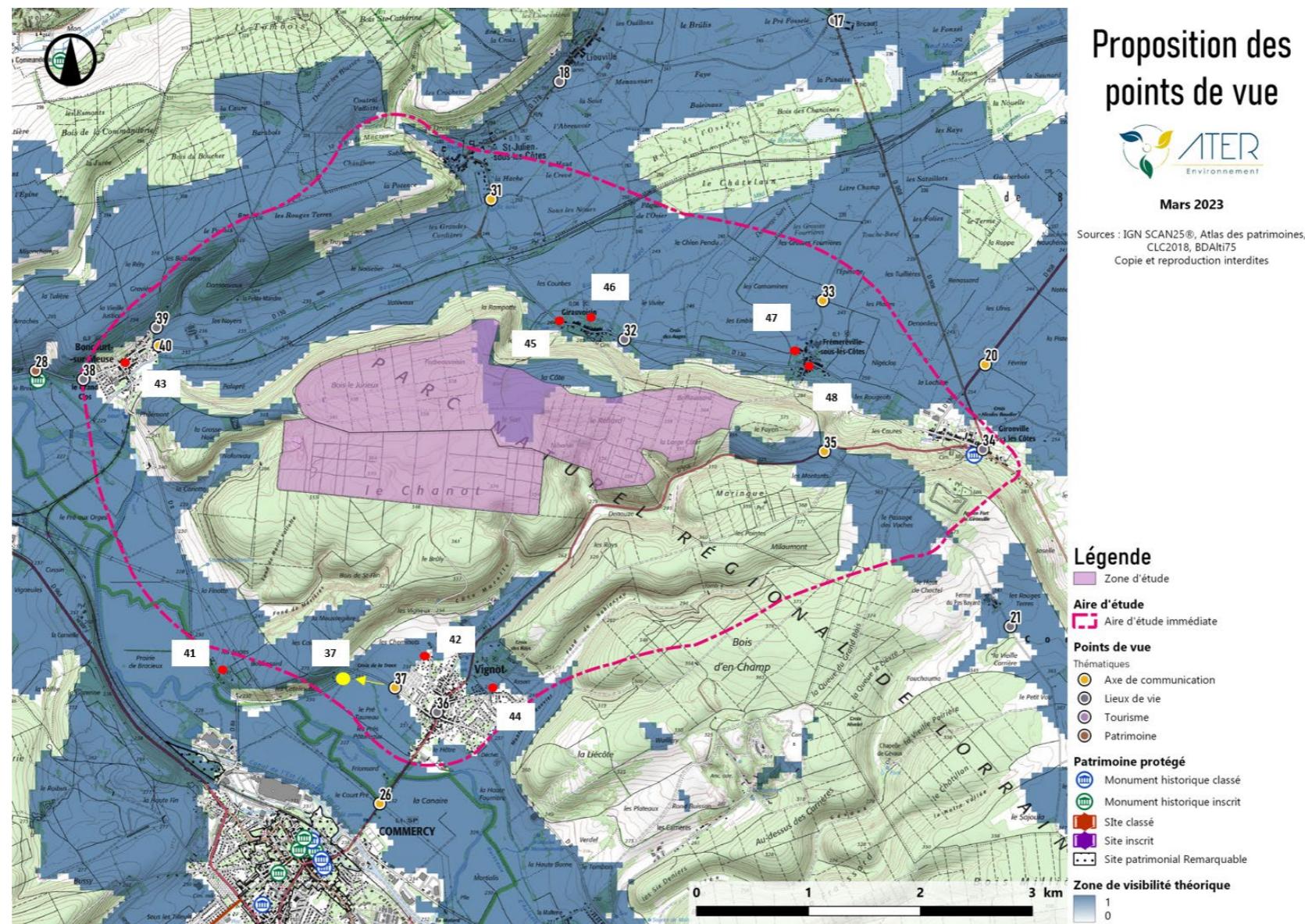
2.3.2. FOCUS SUR LE CHOIX DES POINTS DE PHOTOMONTAGES

Le 3 avril 2023, Valeco et les élus des communes du projet se sont réunis afin de choisir les points de vue sur la base desquels seront réalisés les photomontages de l'étude paysagère.

L'étude paysagère d'un projet éolien est une étude réglementaire qui doit être menée par un paysagiste indépendant. L'évaluation des impacts visuels d'un parc éolien se fait sur la base de photomontages des éoliennes projetées sur différentes prises de vues. Le choix des points de vue est primordial et doit tenir compte des enjeux relevés dans l'analyse paysagère initiale (lieux de vie, sites remarquables, axes de déplacements, etc). Un soin particulier sur le choix des points de photomontages est attendu par les services de l'Etat.

Dans le cadre du projet éolien de Forbeauvoisin, le bureau d'études ATER Environnement a proposé une sélection de 40 points de vue, à l'issue de l'analyse préliminaire des enjeux paysagers du secteur d'étude. Lors de l'atelier du 3 avril 2023, les élus des communes ont étudié ces propositions afin de juger de leur pertinence, au regard de leur connaissance des lieux. Les élus ont également suggéré des points complémentaires. Leur connaissance du territoire s'est notamment révélée précieuse pour l'identification des lieux publics fréquentés, des franges urbaines orientées vers le projet ou encore des endroits auxquels la population locale est attachée. L'implication des élus dans le choix des points de vue pour les photomontages permettra à l'analyse des impacts paysagers d'être la plus complète possible.

Lors de cet atelier, 12 points supplémentaires ont été suggérés par les élus, en plus des 40 proposés par ATER Environnement, et 1 point a été décalé. Par exemple, des points supplémentaires ont été ajoutés au sein des bourgs du projet, au niveau de lieux de vie pouvant présenter des perspectives vers la zone d'étude (voir Illustration 8).

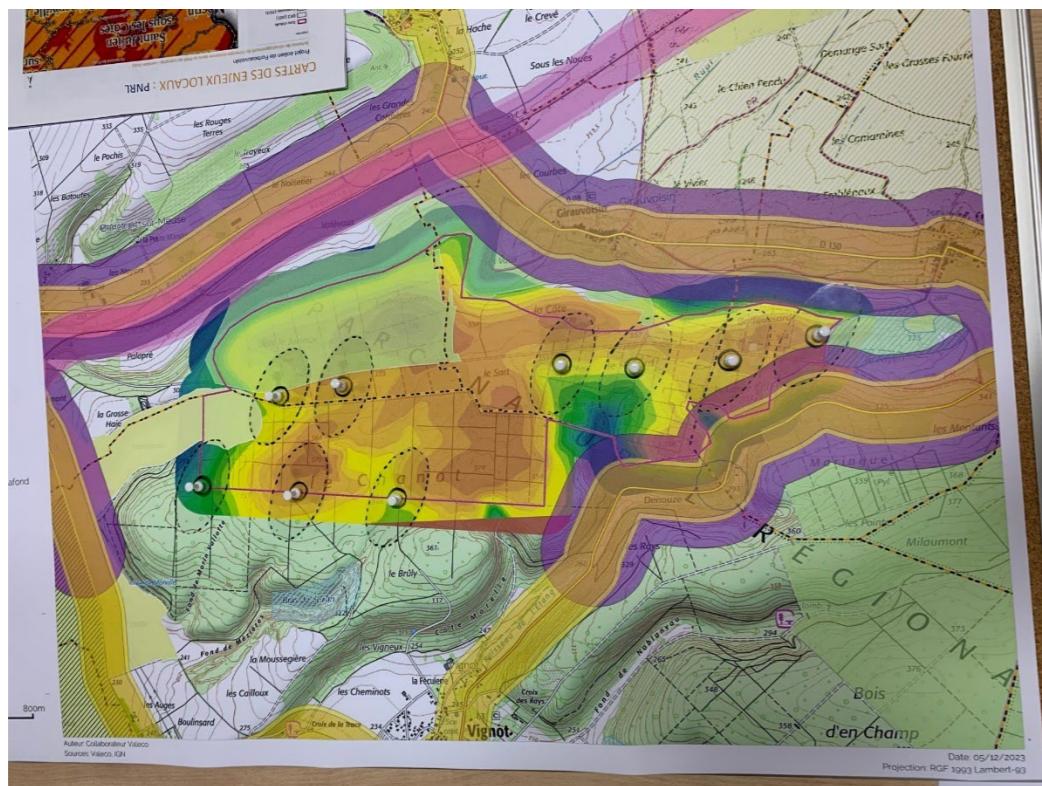


2.3.3. FOCUS SUR LA REFLEXION MENEES SUR L'IMPLANTATION EN COMMISSION EOLIENNE

À l'issue des résultats des expertises réalisées par les bureaux d'études spécialisés, un travail en groupes a été réalisé en commission éolienne en décembre 2023, pour réfléchir à des variantes d'implantation potentielles.

A la manière d'un logiciel de cartographie, l'idée était de superposer l'ensemble des contraintes et enjeux (éloignement aux habitations et routes, contraintes aéronautiques, enjeux environnementaux, préconisation paysagères et cartes des stations de l'ONF) et de proposer l'implantation qui évite au mieux les sensibilités.

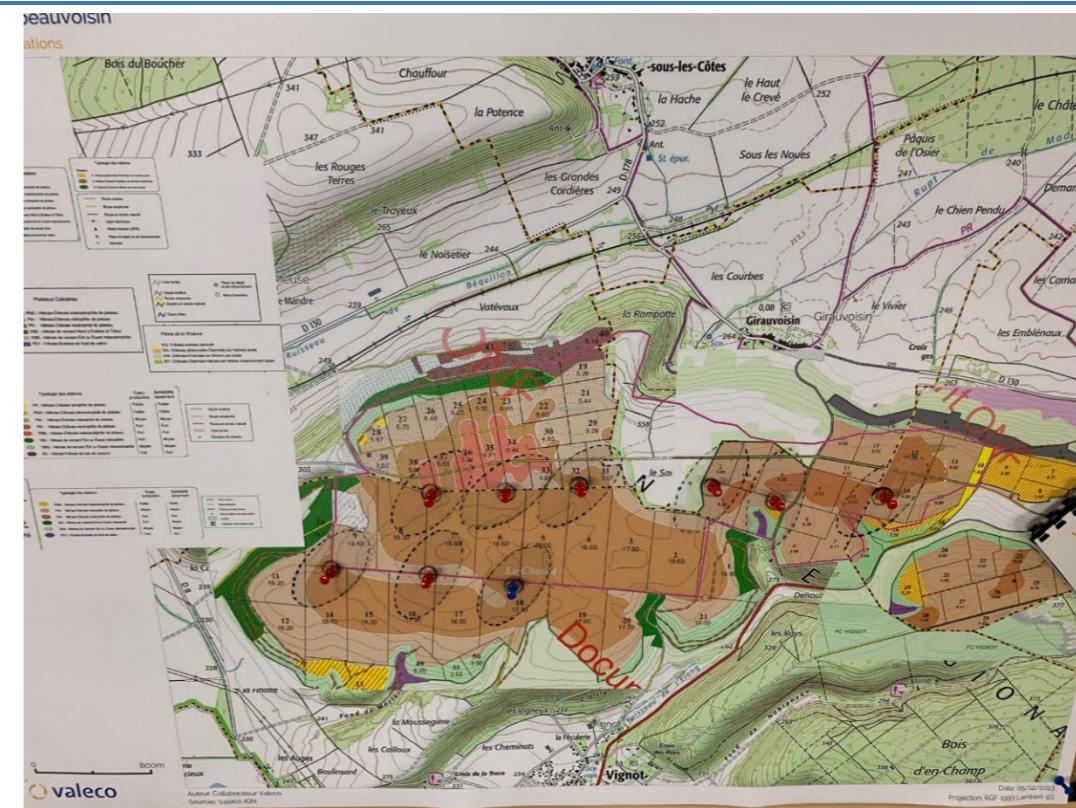
Voici quelques exemples de variantes issues de cet atelier :



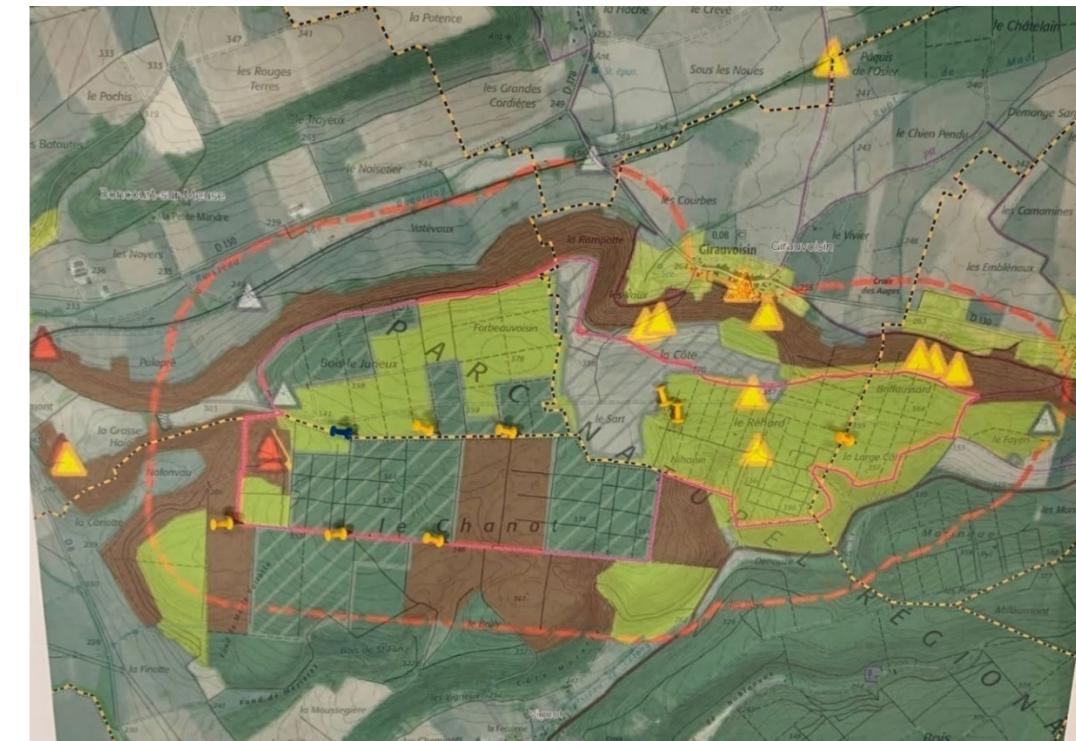
*Proposition d'un des groupes au regard des contraintes initiales
(routes, zones naturelles d'intérêt, plafond aérien)*

Conclusions des ateliers :

- Souhait des communes de Vignot et Boncourt-sur-Meuse de maximiser le nombre d'éoliennes sur leur territoire, plus élargi que celui des 2 communes voisines.
- Volonté de la commune de Girauroisin de mettre les éoliennes au plus proche du chemin stratégique et non au milieu du bois.
- Questionnement sur la possibilité de mettre 2 éoliennes à Frémeréville-sous-les-Côtes vis-à-vis de l'éloignement à la route. Si seule une éolienne pouvait être implantée sur la commune, les postes de livraison du parc y seraient installés pour compenser la baisse des retombées économiques.



Proposition d'un des groupes au regard des stations forestières



Proposition d'un des groupes au regard des enjeux chiroptérologiques (carte la plus dimensionnante du volet biodiversité)

Par la suite, le porteur de projet est donc reparti de ces réflexions pour définir de manière itérative plusieurs variantes :

- Une variante V1 qui maximise le nombre d'éoliennes à 12 : 4 à Boncourt-sur-Meuse, 4 à Vignot, 2 à Frémeréville-sous-les-Côtes et 2 à Girauvoisin. Elle présente un espacement inter-éolienne régulier et une géométrie linéaire lisible.



Illustration 11 : Variante V1 de l'implantation

Cette variante a fait l'objet de discussions avec l'ADA de Commercy concernant l'éloignement de la dernière éolienne à Frémeréville-sous-les-Côtes vis-à-vis de la RD958 ; cet éloignement n'était pas acceptable mais un compromis sans nécessairement respecter une distance de 2 hauteurs d'éolienne aurait été envisageable.

- Une variante V2 composée de 10 éoliennes : 3 à Boncourt-sur-Meuse, 3 à Vignot, 2 à Frémeréville-sous-les-Côtes et 2 à Girauvoisin. Le nombre d'éolienne y est réduit mais la géométrie moins lisible. L'éloignement à la route est respecté mais induit une proximité aux habitations de Frémeréville-sous-les-Côtes jugée trop importante par les élus.

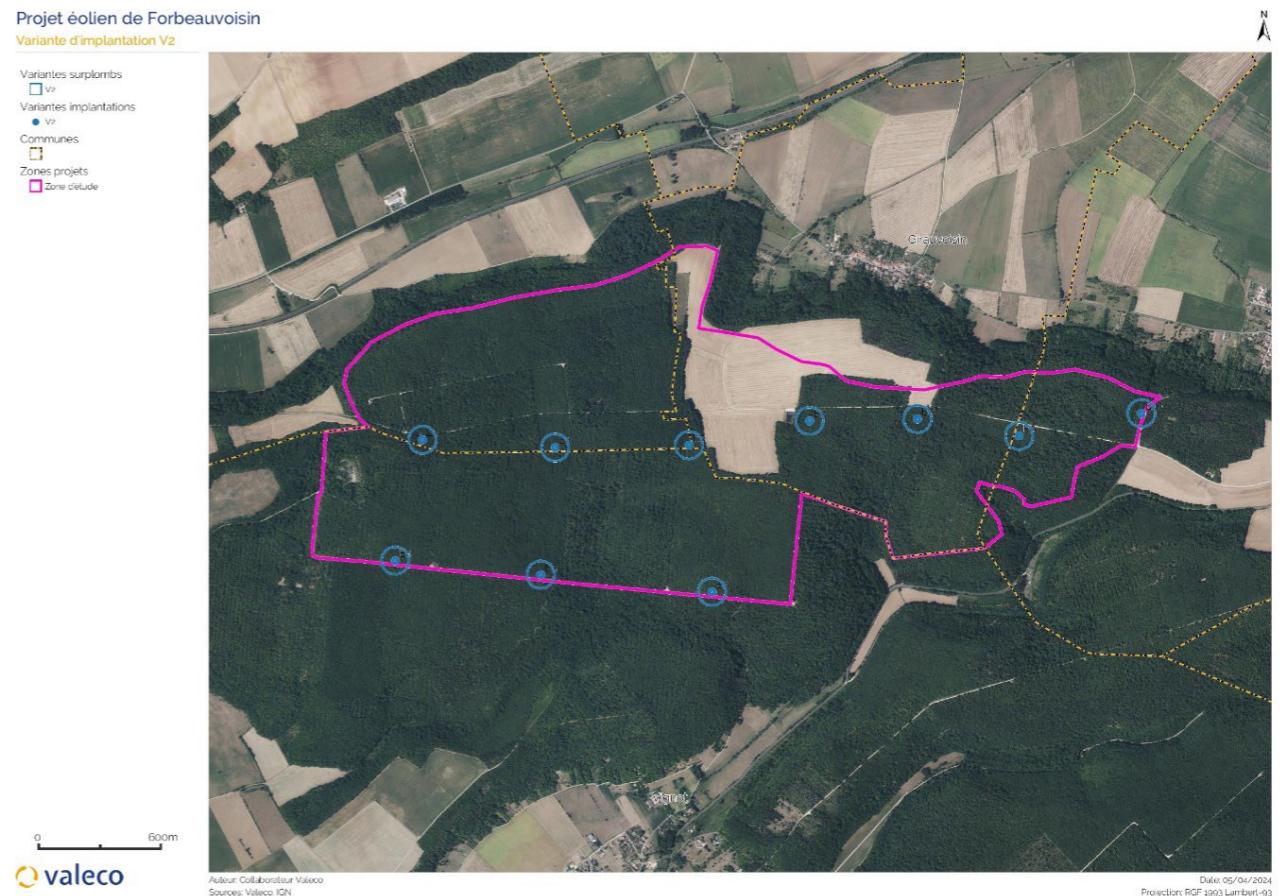


Illustration 12 : Variante V2 de l'implantation

- Une variante V3 (l'implantation projetée) composée de 9 éoliennes : 3 à Boncourt-sur-Meuse, 3 à Vignot, 1 à Frémeréville-sous-les-Côtes et 2 à Girauvoisin. Elle permet une implantation homogène de 3 blocs de 3 éoliennes. Les 3 éoliennes sur la commune de Boncourt-sur-Meuse sont situées sur le côté Sud du chemin stratégique, afin d'éviter la zone la plus sensible sur le plan écologique (ZNIEFF). Celles de Vignot rassemblées sur la partie Ouest du bois, sur volonté des élus, tout en évitant les zones à plus forts enjeux environnementaux.

Frémeréville-sous-les-Côtes n'accueillant finalement qu'une seule éolienne, il a été convenu que les 3 postes de livraison seraient installés sur le territoire communal de Frémeréville-sous-les-Côtes.

Lors de la commission éolienne de mars 2024, cette implantation a été validée par le comité stratégique composé des co-actionnaires du projet.

Elle présente un projet à la fois ambitieux et de moindre impacts. De toutes les éventualités étudiées, elle est celle qui respecte au mieux les critères suivants :

- Distance maximisée aux habitations et aux routes
- Utilisation des chemins existants afin de limiter le défrichement
- Évitement des lisières de forêt, zones d'activités principales des chauves-souris
- Implantation lisible et homogène
- Espacement régulier entre les éoliennes de chaque bloc et supérieur à 500m afin de ne pas créer une surcharge paysagère

Des discussions ont également été menées en commission éolienne quant à l'orientation des plateformes des éoliennes et les accès. Sur conseil des experts construction de Valeco, il a notamment été décidé de renforcer le chemin forestier entre Vignot et Boncourt-sur-Meuse pour permettre aux engins de desservir les éoliennes sur le bois du Chanot à Vignot. Cela permet une arrivée des convois uniquement par l'Est de la zone d'étude, au niveau du chemin stratégique débutant à la croix d'Hockenheim.

Fin mai 2024, le maire de Boncourt-sur-Meuse et le technicien forestier en charge de la forêt communale ont alerté le porteur de projet sur la présence d'un chêne important au niveau de l'éolienne E2. Afin de ne pas impacter ce chêne, une nouvelle position a été définie pour l'éolienne E2 : elle a été décalée de 29m vers l'est le long du chemin stratégique, la plateforme restant parallèle à la piste, afin d'éviter tout défrichement supplémentaire. L'ensemble des co-actionnaires ont été informés de cette évolution d'implantation.



Illustration 13 : Variante V3 de l'implantation (Implantation projetée)

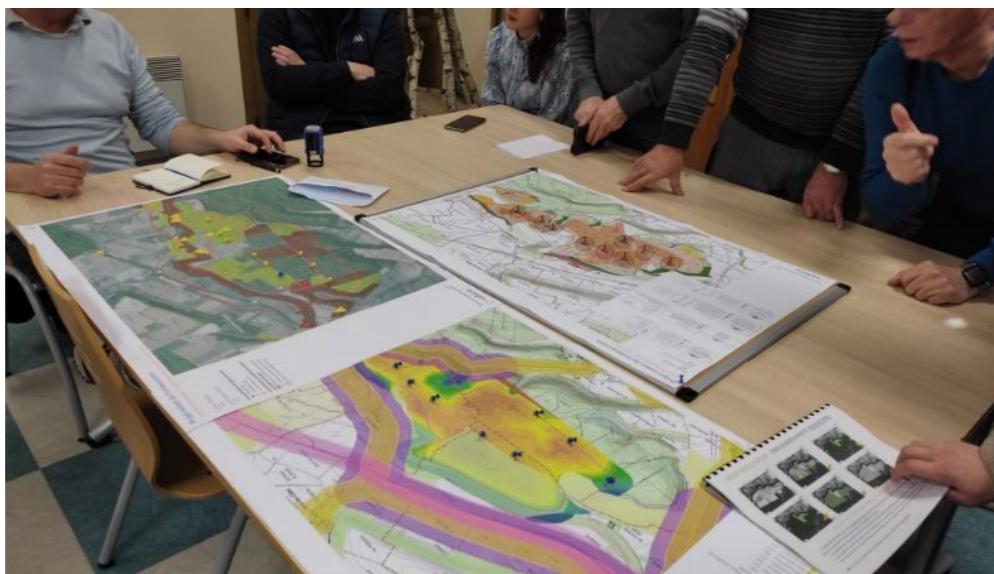


Illustration 14 : Photos de l'atelier de réflexion sur l'implantation mené en Commission Eolienne de décembre 2023



3. LES DEMARCHEES D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION

Conscients des attentes et questionnements qu'un projet éolien peut générer pour les habitants des communes sur lesquelles il se développe, nous avons entrepris une démarche d'information et de concertation à destination du public dès l'été 2021 au travers de premières permanences d'information. A l'automne 2022, les études réglementaires du projet (environnementale, paysagère, acoustique) étant officiellement lancées, des lettres d'information ont été distribuées et un site Internet dédié au projet mis en place. Il est mis à jour régulièrement depuis.

3.1. DATES CLES DE LA CONCERTATION MENEÉE AUPRES DU GRAND PUBLIC

- ↗ Juin 2021 : 1^{ères} permanences d'information à Girauroisin et à Boncourt-sur-Meuse afin d'échanger et de répondre aux questions des riverains.
- ↗ Eté-Automne 2021 : Afin de construire un projet participatif dont l'actionnariat pourrait être ouvert aux collectivités ainsi qu'aux citoyens, rencontre d'acteurs de projets participatifs et citoyens sur le territoire. Suite à ces échanges, 2 structures sont prêtes à investir dans le projet participatif (ENergic et Energie Partagée), 2 autres proposent un rôle d'accompagnateur (Lorraine Energies Renouvelables et PETR Cœur de Lorraine).
- ↗ Mai 2022 : ENergic (Enercoop Nord-Est) prend des parts dans le projet à hauteur de 10%.
- ↗ Octobre 2022 : Distribution de la 1^{ère} lettre d'information, accompagnée du livret de l'ADEME « L'éolien en 10 questions ». Présentation de la zone d'étude, du planning prévisionnel, du gabarit pressenti, ainsi que la structure imaginée provisoirement pour l'actionnariat du projet.
- ↗ Décembre 2022 : Distribution de la 2^{ème} lettre d'information, afin d'informer sur l'inclusion de Vignot dans le projet et inviter les riverains aux prochaines permanences d'information.
- ↗ Décembre 2022 : 2^{èmes} permanences d'information à Frémeréville-sous-les-Côtes et à Vignot afin de permettre un temps d'échange entre riverains et porteurs du projet. Présentation de l'aspect participatif du projet par LER, le PETR Cœur de Lorraine et ENergic. Réponse aux interrogations des riverains sur les sujets du bruit et du paysage.
- ↗ Janvier 2023 : Energie Partagée prend des parts dans le projet à hauteur de 10%.
- ↗ Décembre 2023 : Distribution de la 3^{ème} lettre d'information, afin de présenter les études en cours (milieu naturel, paysage, acoustique, milieu forestier, gisement de vent) et d'informer sur la signature du pacte d'actionnaires et sur l'atelier d'implantation des éoliennes.
- ↗ Mai 2024 : Distribution de la 4^{ème} lettre d'information, afin de présenter l'implantation projetée, les gabarits des éoliennes, et de convier à une 3^{ème} permanence d'information.
- ↗ Mai 2024 : 3^{ème} permanence d'information à Boncourt-sur-Meuse, afin d'échanger avec les riverains sur l'avancement du projet (implantation projetée, résultats préliminaires des études, opérations forestières, procédure de mise en compatibilité des PLUs de Boncourt-sur-Meuse et Vignot), réfléchir ensemble à des mesures d'accompagnement et répondre à leurs questions.

3.2. DIFFUSION DE L'ACTUALITE DU PROJET

3.2.1. Courriers d'information

LETTRE D'INFORMATION N°1 – SEPTEMBRE 2022 - La première lettre d'information avait pour objectif de présenter les principales caractéristiques et étapes du projet éolien envisagé, la zone d'étude et la structure participative envisagées. Le lien du blog du projet était également communiqué.



LETTRE D'INFORMATION N°2 – DECEMBRE 2022 - Suite à l'inclusion de Vignot dans le projet, une 2^{ème} lettre d'information a été distribuée afin de présenter la zone d'étude élargie et la nouvelle structure participative.

LETTRE D'INFORMATION N°3 – DECEMBRE 2023 - Afin de présenter l'avancée des études, la réflexion menée sur l'implantation et la signature du pacte d'actionnaires, une 3^{ème} lettre d'information a été distribuée.

Le développement d'un projet éolien

La France est engagée dans un processus de transition énergétique qui s'appuie en partie sur le développement des énergies renouvelables. Il s'agit d'atteindre un objectif de décarbonation de la production énergétique dans un contexte d'urgence climatique. Le dernier rapport de RTE, gestionnaire du réseau de transport électrique (fin 2023) présente différents scénarios sur le futur énergétique français à l'horizon 2050. Parmi tous les scénarios envisagés, la production d'électricité éolienne devra être multipliée à minima par 2,7 d'ici cette date. La région Grand Est quant à elle s'est fixé pour objectif en 2050, 100% de la consommation régionale issue des énergies renouvelables (SRADDET).

Avant d'être construit, un parc éolien doit être autorisé par le Préfet, ce qui nécessite plusieurs étapes :

- Printemps 2022 - Fin 2023**: Lancement des études
- Fin 2023 - Début 2024**: Implantation
- Printemps 2024 - Fin 2024**: Demande d'Authorisation Environnementale
- Fin 2024 - Fin 2025**: Instruction
- Année 2025**: Enquête publique
- Année 2026 ou 2027**: Décision finale

Le processus se déroule sur une année complète.

Contact

<https://blog.groupevaleco.com/garde-ceil-de-forbeauvoisin/>

Vous avez des questions sur le projet éolien de Forbeauvoisin ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour plus de renseignements : **Léa LEMERCIER**, 06 44 36 84 68 - lalemercier@groupevaleco.com **VALECO - VALECO** - 88 Rue Jeanne Barret 21 000 DIJON

VALECO - Siège social : 188 rue Maurice Béjart 34600 MONTPELLIER - SAS au capital de 11 260 669 € - RCS MONTPELLIER 421 377 946
Immatriculation : Cognac-Mérignac - 15 av. du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt - Ne pas joindre sur la voie publique.

LETTER D'INFORMATION N°3 - DÉCEMBRE 2023 - JANVIER 2024

PROJET ÉOLIEN DE FORBEAUVOISIN

Communes de Boncourt-sur-Meuse, Girauvoisin, Frémerville-sous-les-Côtes et Vignot (55)

Madame, Monsieur,

Fin 2022, nous vous communiquons le lancement des études sur les bois communaux aux limites des 4 communes du projet éolien de Forbeauvoisin et nous nous rencontrons lors de permanences d'informations organisées à Frémerville-sous-les-Côtes et Vignot.

Aujourd'hui nous souhaitons vous informer de son état d'avancement :

- Les études environnementales, paysagères, acoustiques, de sols et sur le milieu physique et humain
- La période d'étude se déroule sur une année complète.
- Les services de l'Etat instruisent le dossier.
- Dans la majorité partie des cas, une demande de compensation est faite au porteur de projets.
- N.B.: ce délai d'un an est minimum et très variable.
- Le dossier est déposé au préfet.
- Il est ensuite étudié et consultable en mairie et au commissariat, en cours d'enquête publique.
- Une fois la décision de l'autorisation environnementale donnée par le Préfet :
- Elle marque le début de la phase de développement et de construction.
- Il y a alors un deuxième étape d'enquête publique et d'avis.
- Ensuite une mise en exploitation attendue au plus tôt en 2026 pour le projet de Forbeauvoisin.

Contact

<https://blog.groupevaleco.com/garde-ceil-de-forbeauvoisin/>

Valeco

L'étude du milieu naturel

Rainette

Avant d'implanter un parc éolien, une étude est réalisée sur la faune et la flore présente sur la zone d'étude et aux alentours. Le bureau d'étude Rainette a été missionné par Valeco dans le cadre de ce projet. L'étude de terrain ont eu lieu entre avril 2022 et novembre 2023 pour couvrir les 4 saisons et un cycle complet d'activité des chauves-souris. Ces recensements sont complétés par les données biologiques issues des associations naturalistes locales. Ils permettent d'évaluer les enjeux et sensibilités du site vis à vis de l'éolien et alimentent les réflexions sur la conception du projet (nombre, hauteur et positionnement des éoliennes). Une fois l'implantation du projet déterminée, le bureau d'études pourra qualifier les risques d'impacts sur la biodiversité et définir les mesures adéquates pour réduire ces risques, les compenser ou les accompagner.

L'étude du milieu paysager

ATER ENVIRONNEMENT

L'étude réalisée sur le paysage et le patrimoine aux alentours du projet prend en compte le relief, les aspects culturels et touristiques ainsi que les sites patrimoniaux (monuments historiques, sites classés, UNESCO, etc.). Le bureau d'études mandaté ATER Environnement, a réalisé un ensemble de sorties de terrain et de photographies au printemps 2023. Les points retenus pour effectuer des photomontages (simulations des éoliennes dans le paysage) ont été discutés en commission avec les élus. ATER a émis des recommandations pour l'implantation des éoliennes. Une fois le projet déterminé, le carnet de commandes pour les photomontages pourra être réalisé et une analyse des impacts visuels proches et lointains pourra être faite par les experts. Des mesures pourront être proposées comme la plantation d'arbres à certains endroits.

L'étude du milieu acoustique

Venatech

L'impact potentiel du bruit généré par les éoliennes est étudié par le bureau d'études acoustique Venatech. Une campagne de mesures a été réalisée au printemps 2023 au moyen de la pose de sonomètres au niveau des habitations les plus proches autour de la zone d'étude. Le bruit en l'absence d'éoliennes a ainsi pu être caractérisé. Une fois l'implantation du projet éolien déterminée Venatech pourra se baser sur la fiche technique des éoliennes pressenties pour superposer le bruit qu'elles génèrent au bruit de fond précédemment mesuré. L'émergence (apparition d'un bruit particulier comme celui des éoliennes) est alors définie et doit respecter les seuils acoustiques fixes par la réglementation. Si les critères réglementaires sont dépassés, des plans de briseur sont définis (ralentissement voire arrêt des éoliennes). A noter qu'une nouvelle campagne de mesure est réalisée dans les quelques mois suivant la mise en service du parc le cas échéant. Si besoin, un nouveau plan de fonctionnement peut être proposé.

Niveau de bruit ambiant (incluant le bruit de l'installation)	Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h	Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h
Supérieur à 35 dB(A)*	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dB(A)		
Installation conforme		

*dB(A) auquel n'a pas droit le bruit à l'oreille. La permission d'implanter prend en compte la sensibilité de l'oreille humaine.

Valence

LETTRE D'INFORMATION N°4 – MAI 2024 - La 4^{ème} lettre d'information présente l'implantation projetée, les gabarits des éoliennes et les premiers chiffres estimatifs de la production du parc éolien.

Pourquoi cette implantation ?

- Utilisation des chemins existants afin de limiter le défrichement
- Évitement des listes de forêt, zones d'activités principales des chauves-souris
- Hauteur importante de la garde au sol (+ 5m) afin de réduire le risque de collision avec les chauves-souris en activité au niveau de la canopée
- Géométrie linéaire et lisible de 3 blocs de 3 éoliennes avec une bonne **vision visuelle** et permettant d'éviter un potentiel effet barrière pour les oiseaux
- Distance maximisée aux routes
- Choix concerté avec les élus des communes et autres acteurs du projet

Atelier de réflexion du 12 décembre 2023

Mesures d'accompagnement éventuelles

- Bourse aux arbres**: Plantation de frange végétale chez les habitants, pour réduire la portée visuelle sur le projet
- Epargne citoyenne**: Possibilité pour les habitants d'investir indirectement dans le projet au travers des structures d'intermédiation citoyennes EN-Ergic ou Energie Partagée
- Création d'un sentier pédestre**: sur le chemin des éoliennes avec des points d'information
- Création d'habitats artificiels**: Installation de nichoirs pour les oiseaux et de gîtes artificiels en faveur des chiroptères

Proposez vos idées lors de la permanence d'informations !

Contact

Vous avez des questions sur le projet éolien de Forbeauvoisin ? <https://blog.groupevaleco.com/parc-eolien-de-forbeauvoisin/>

Léa LEMERCIER, Chef de projets - lalemercier@groupevaleco.com
Juliette FEVRIER, Chef de projets - juliettefevrier@groupevaleco.com
8 route de Commercy 55200 Boncourt-sur-Meuse

Scannez pour lire le blog du projet / valeco

Permanence d'informations

Jeudi 30 mai de 15h à 20h
à la Maison pour Tous de Boncourt-sur-Meuse

En vous souhaitant une agréable lecture.
Léa LEMERCIER, Chef de projets
Juliette FEVRIER, Chef de projets

Emplacement des éoliennes

Photomontage du projet

Implantation des éoliennes projetée

Après un travail sur plusieurs variantes allant jusqu'à 52 éoliennes, la commission d'élus a finalement retenu une implantation de 52 éoliennes et 3 postes de livraison (PDL).

- E1, E2, E3 à Boncourt-sur-Meuse,
- E4, E5, E6 à Vignot,
- E7, E8 à Girauvoisin,
- E9 et les 3 PDL à Frémerville-sous-les-Côtes.

Les gabarits retenus sont présentés sur les illustrations ci-dessous. Les éoliennes auront une **hauteur maximale de 181,5m**, exceptées E3 et E5 qui seront moins hautes afin de respecter des contraintes de plafond aérien.

De telles éoliennes pourraient avoir une **puissance unitaire maximum de 4,8MW**, ce qui permettrait une puissance maximale du parc de 43,2MW.

Les dimensions indiquées sont les maxima pour chacun des critères, afin d'englober plusieurs modèles d'éoliennes. Pour cette raison, les calculs de production, fiscalité, etc. seront faits sur des puissances inférieures, afin de ne pas surestimer les rebondissements.

Gabarit des éoliennes

7 éoliennes (E1, E2, E3, E4, E5, E6, E9)	2 éoliennes (E7, E8)
120m Distance entre éoliennes	120m Distance entre éoliennes
181,5m Hauteur maximale	181,5m Hauteur maximale
12m Distance entre pales	12m Distance entre pales
5m Hauteur sous pales	5m Hauteur sous pales

Quelques chiffres

Éoliennes	4,8 MW Puissance maximale par éolienne	- 73 000 MWh Énergie annuelle produite ¹⁾	51 350 à 57 000 ²⁾ Foyers alimentés hors chauffage ³⁾	94 % De la forêt communale éclaircie (440ha de défrichement et déboisement)
-----------	--	--	---	---

¹⁾ Hypothèse puissance nette horizontale annuelle = 1000h/ an et 1000h/ an de disponibilité

²⁾ Hypothèse population résidentielle horizontale = 1000 foyers/ ha et 1000 foyers/ ha de disponibilité

³⁾ Hypothèse foyers/ ha = 100 foyers/ ha et 100 foyers/ ha de disponibilité

Fondation: socle en béton des éoliennes

Rayon de braquage: virage nécessaire au camion pour la manœuvre réalisée lors de l'acheminement des pales

Zone de déboisement: nettoyage temporaire de l'état boisé (coupe d'arbres) suivie d'un renouvellement de la forêt

Zone de défrichement: destruction définitive de l'état boisé d'un terrain (abattage des arbres et dessouchage)

Plateforme: surface aménagée pour permettre le mouvement de l'éolienne lors du chantier et, à posteriori, le passage des engins d'exploitation et de maintenance

22

3.2.2. Site internet du projet

Afin de présenter le projet et ses différentes actualités, un site internet dédié a été créé et est tenu régulièrement à jour depuis.

Il est accessible au lien suivant :

<https://blog.groupevaleco.com/parceoliendeforbeauvoisin/>

Ce moyen de communication permet la diffusion de différents médias (cartes, photographies) et présente également un onglet de contact afin de vous permettre de poser vos questions à l'équipe projet.



PROJET EOLIEN DE FORBEAUVOISIN

Le projet Actualités L'éolien Contact

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

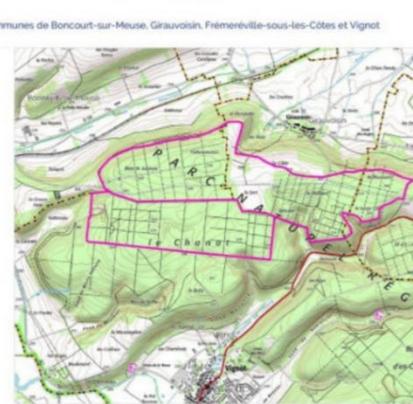
PRÉPARABILITÉ	DÉVELOPPEMENT	INSTRUCTION	PRÉ-CONSTRUCTION	CONSTRUCTION	2030	+/- 2055																													
2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055
12 mois	24 mois	18 mois	18 mois	18 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois

Préparation / Développement / Instruction / Pré-construction / Construction / Production // Démantèlement

Projet porté par valeco energic COTES DE MEUSE VOEUVRE ENERGIE PARTAGEÉE

PRÉSENTATION DU PROJET

Zone d'étude du projet:



Historique du projet:

Fin 2020, Valeco a pris contact avec les communes de Boncourt-sur-Meuse, Frémereville-sous-les-Côtes et Grauvoisin pour étudier la faisabilité d'un parc éolien sur le secteur.

Début 2021, une commission éolienne est constituée. Après avoir rencontré plusieurs sociétés, la commission décide de poursuivre avec Valeco. Des permanences d'information ont ensuite été organisées par Valeco afin de répondre aux questions des riverains du projet.

Les communes délibèrent favorablement à l'été 2021 pour le projet et la signature de promesses de baux emphytétiques (PBE) engageant les parcelles des bois communaux situées dans la zone d'étude.

Depuis le second semestre 2021, des discussions sont en cours pour faire du projet éolien un réel projet de territoire participatif. Les organismes suivants ont ainsi été inclus à la commission éolienne : ENERGIC (Enercoop Nord-Est), Lorraine Energie Renouvelables (LER) et Energie Partagée. ENERGIC vote en mai 2022 la prise de parts dans le projet à hauteur de 10%. En janvier 2023, c'est au tour d'Energie Partagée de décider d'investir à 10% dans le projet. Les décisions de structure et modalités de l'actionnariat du projet incluant les collectivités sont toujours en cours de discussion.

En parallèle, des discussions sont initiées fin 2021 avec la commune de Vignot qui rejoint le projet par délibération à l'automne 2022.

Fin 2023, un pacte d'actionnaires est signé entre les 4 communes, qui détiennent désormais chacune 5% de la société de projet, la communauté de communes Côtes de Meuse Voeuvre à 5% également, les acteurs du territoire ENERGIC et Energie Partagée (10% chacun) et Valeco (55%). Voir l'article dédié à ce partenariat.

INTERLOCUTEUR

Juliette Fevrier (chef de projet)
juliettefevrier@groupevaleco.com

> Poser une question

QU'EST-CE QUE L'ÉOLIEN ?

> En savoir plus

LES ACTUALITÉS

PROJET EOLIEN DE FORBEAUVOISIN

30 mai 2024 Compte-rendu de la permanence d'information

15 mai 2024 Lettre d'information n°4 : présentation de l'implantation

16 avril 2024 Rencontre avec l'ONF

Le 16 avril 2024, Valeco et les élus des communes du projet ont rencontré quatre membres de l'ONF : le technicien forestier de Boncourt-sur-Meuse et Vignot, ainsi que différents responsables de l'Agence territoriale de Bar-le-Duc et de l'Unité territoriale de...
Lire la suite

Enjeux identifiés, étude à venir et planning du projet:

La zone d'étude du projet éolien de Forbeauvoisin (nom d'un lieu-dit et ancien bourg du secteur, choisi à l'unanimité par la commission) se situe sur les forêts communales au sud-est de Boncourt-sur-Meuse, au sud de Grauvoisin, au sud-ouest de Frémereville-sous-les-Côtes et au nord de Vignot. Elle respecte des contraintes réglementaires telles que l'éloignement aux habitations (500m), aux routes, etc. Des premières consultations ont été réalisées afin de vérifier qu'aucune servitude n'impacterait le projet : radar, couloir aérien, faisceau de gendarmerie, faisceaux hertziens et Internet, lignes hautes tensions, etc.

Projet éolien de Forbeauvoisin

Enjeux identifiés aux alentours du site

- Zones projets éolien
 - Zone éolien
- Permettre d'exclusion autour des zones résidentielles
 - 500 mètres
 - 300 mètres
- Réseau ferroviaire SNCF
 - Ligne du réseau conventionnel
- Permettre d'exclusion autour du réseau ferroviaire
 - 500 mètres
 - 300 mètres
- Perimetre de protection Monuments Historiques (500m GUP AC0)
- Perimetre de protection sites classés (500m GUP AC0)
 - ZICO
 - ZPO
 - ZPS Natura 2000
 - ZSC et SIC Natura 2000
 - ZNIEFF 1 continentales
 - ZNIEFF 2 continentales



Les études environnementales sont prévues d'avril 2022 à l'automne 2023 et couvriront l'ensemble du cycle biologique des espèces. L'étude paysagère et l'étude acoustique auront quant à elles lieu au printemps 2023.

Pour les études de vent, un lidar (télédétection par laser) avait été installé fin 2021. Un mât de mesure haubané est prévu d'être installé plus tard pour mesurer le gisement de vent de manière plus fine et évaluer la rentabilité du projet.

Les résultats de toutes ces études nous permettront de proposer une implantation adaptée au territoire et à ses enjeux fin 2023 à début 2024.

Selon l'avancée des études et de la concertation, une demande d'autorisation environnementale pourrait être formulée auprès des services de l'Etat à partir du 2ème semestre 2024.

Pour plus d'informations et documents liés au projet, rendez-vous dans les actualités !

PROJET EOLIEN DE FORBEAUVOISIN

Le projet Actualités L'éolien Contact

Projet porté par valeco energic COTES DE MEUSE VOEVRE ENERGIE PARTAGEEE

© 2020 Groupe Valeco | Conception Microminute | Design Fabremail.com | A propos de Valeco | Mentions Légales | Politique de confidentialité

3.3. LES PERMANENCES D'INFORMATION

Trois sessions de permanences d'information ont été tenues afin de présenter le projet aux riverains et répondre à leurs interrogations. Les quatre communes porteuses du projet ont tour à tour accueilli ces permanences.

- En juin 2021, deux permanence ont eu lieu, une à Girauvoisin et l'autre à Boncourt-sur-Meuse. Ces événements ont été organisés par Valeco sur demande de la commission éolienne, qui souhaitait réaliser une première communication auprès de la population. Ces permanences ont accueilli une quinzaine de participants.
- En décembre 2022, deux permanence se sont tenues, une à Frémeréville-sous-les-Côtes et une à Vignot. Lors de ces événements, les élus des quatre communes ont présenté le projet aux côtés de Valeco. ENErgic, le PETR Cœur de Lorraine et Lorraine Energies Renouvelables étaient également présents afin de présenter l'aspect participatif du projet. Ces permanences ont accueilli une dizaine de participants.



Illustration 15 : Permanences des 16 et 17 décembre 2022

- En mai 2024, une permanence a été organisée, elle s'est tenue à Boncourt-sur-Meuse. Les élus des communes et les partenaires Energie Partagée et ENErgic ont assuré cette permanence aux côtés de Valeco. L'événement a accueilli une dizaine de participants.



Illustration 16 : Permanence du 30 mai 2024

Une communication sur ces événements a été menée en amont par l'intermédiaire des courriers d'information ou d'affiche dédiée :

PROJET ÉOLIEN DE FORBEAUVOISIN
Communes de Boncourt-sur-Meuse, Girauvoisin, Frémeréville-sous-les-Côtes et Vignot (55)

Venez échanger avec les acteurs du projet éolien de Forbeauvoisin !
Vendredi 16 décembre de 17h à 20h
en salle communale de Frémeréville-sous-les-Côtes :

> Le PETR Cœur de Lorraine sera présent pour parler de la planification énergétique territoriale et de ses objectifs (sobriété, efficacité et énergies renouvelables EnR) d'une part, et de l'appropriation du développement des EnR par les habitants via les projets participatifs et citoyens d'autre part.

> ENErgic pourra vous présenter sa structure et ses projets : 'une coopérative citoyenne locale au service d'une transition énergétique citoyenne'. Des explications du fonctionnement de l'investissement dans cette coopérative pour investir de manière fléchée dans le projet éolien de Forbeauvoisin plus tard pourront être données.

> Valeco sera là pour présenter la société, le projet et répondre à toutes les questions sur l'éolien en général.

Samedi 17 décembre de 10h à 13h
dans la salle du lavoir à Vignot :

> Lorraine Energies Renouvelables (LER) sera représentée pour reprendre les mêmes thématiques que le PETR la veille.

> ENErgic et Valeco seront à nouveau présents pour informer sur les mêmes sujets.

Ainsi que des élus des 4 communes présents aux 2 événements.

Rappel de la zone d'étude et du gabarit du projet

6 à 8 éoliennes	+/= 4 MW de puissance unitaire
48 000 MWh production annuelle ¹	9 600 foyers alimentés hors chauffages ²

¹ Approximation d'un projet de 6 éoliennes de 4 MW (24 MW en total)
² 2022-2023. [Base sur la donnée donnée triangulaire - septembre 2017 ADEME]

Un site internet dédié au projet
Vous avez des questions sur le projet éolien de Forbeauvoisin ?
<https://blog.groupevaleco.com/parc-eolien-de-forbeauvoisin>
Léa LEMERCIER, Chef de projets - lealemercier@groupevaleco.com



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES